



MODULE

# SESAM-VITALE®

RÉVOLUTIONNEZ VOTRE QUOTIDIEN AVEC LES SERVICES TIERS PAYANT

## MODE D'EMPLOI

La facturation SESAM-Vitale, autrement dit la **dématérialisation des feuilles de soins**, permet de sécuriser, fiabiliser et surtout d'accélérer tous les remboursements (aux assurés ou en tiers-payant). Les feuilles de soins papier sont remplacées par un flux électronique émis depuis votre poste de travail vers les organismes d'Assurance Maladie.

**L'équipement nécessaire** requiert un lecteur homologué sur chaque table de vente, un logiciel de facturation agréé ou homologué SESAM-Vitale en version 1.40 addendum 6, votre carte professionnelle et la carte Vitale® de l'assuré.

SESAM-Vitale est compatible pour la **Facturation par point de vente** : chaque point de vente d'une même structure facture indépendamment.

### + D'INFOS

**SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE** : envoi des bordereaux et des ordonnances à la caisse de rattachement, une fois par mois minimum : dans la grande majorité des cas, la part complémentaire est adressée automatiquement à la mutuelle.

**TRI SIMPLIFIÉ** : les ordonnances doivent être triées dans le même ordre que celui des FSE répertoriées sur le bordereau.

**GARANTIE DE PAIEMENT** : quand les factures sont sécurisées avec la CPS et la CV.

### EMAIL

[contact@reflex-holding.com](mailto:contact@reflex-holding.com)

## LES AVANTAGES

Simple et rapide.

**Inter-régimes d'Assurance Maladie.** Le système envoie automatiquement la Feuille de Soins Electronique (FSE) vers l'organisme gestionnaire.

**Raccourcissement des délais de remboursement :**

- En cas de tiers payant, l'opticien est réglé rapidement.
- En cas de paiement de l'assuré, la part complémentaire est adressée automatiquement à la mutuelle, et l'assuré est remboursé rapidement.

## LA FACTURATION



### TÉLÉPHONE

0 820 888 195 Service 0,12 € / min + prix appel



## La Carte Professionnelle de Santé

**DEFINITION** : Carte électronique individuelle protégée par un code confidentiel, diffusée auprès des personnels de santé (professionnels de santé et personnels auxiliaires).

**FONCTIONS** : Elle sécurise les échanges électroniques entre le Professionnel de Santé et les Organismes d'Assurance Maladie, Obligatoire (A.M.O.) et Complémentaire (A.M.C.). Elle permet aussi l'accès aux téléservices de l'Assurance Maladie.

**DONNÉES** : Elle comporte vos situations d'exercice permettant : > Votre identification > Votre authentification > La sécurisation des données

**COMMENT OBTENIR UNE CARTE DE PROFESSIONNEL DE SANTÉ ?**  
Toutes les informations essentielles se trouvent accessibles sur le site internet <http://esante.gouv.fr/services/espace-cps>.